

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 27 AOUT 2021**

L'An Deux Mille Vingt-et-Un, le Vendredi Vingt-Sept du mois d'Août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni, à distance, en téléconférence sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ÉTAIENT PRÉSENTS EN TÉLÉCONFÉRENCE : M. Cédric CORNET – Mmes Liliane MONTOUT – Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – MM. Jules FRAIR – Teddy BARBIN – Mmes Elodie CLARAC – France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Josy LAQUITAINE – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – Nina PAULON – Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Julien DINO – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Guy BACLET (a été déconnecté momentanément) – Louis ANDRÉ (excusé ; Pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Mme Marguerite MURAT (a été déconnectée définitivement) – MM. Emmerly BEAUPERTHUY (excusé ; Pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – Marcellin ZAMI (excusé ; Pouvoir donné à Mme Sylvia HENRY) – Jimmy DAMO (excusé ; Pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Sébastien THOMAS (excusé ; Pouvoir donné à Mme Sandra MOLIA) – Stéphane URIE (excusé ; Pouvoir donné à Mme Elodie CLARAC) – David LUTIN (excusé ; Pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Lucas ALBERI (excusé ; Pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé) – Mme Maguy BORDELAIS (excusée ; Pouvoir donné à M. Patrice PIERRE-JUSTIN).

Madame Nina PAULON a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**PROJET DE BUDGET
SUPPLÉMENTAIRE 2021
DE LA VILLE**

CM-2021-5S-DAF-59

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n° CM-2010-1S-SF-02 du 18 février 2010 qui approuve le règlement budgétaire et financier de la Ville ;

Vu la délibération n°CM-2020-2S-DAF-18, du 23 juillet 2020 relative à l'adoption du Budget Primitif 2020 de la Ville du Gosier ;

Vu la délibération n° CM-2021-3S-DAF-33 du 28 juin 2021, approuvant le compte de gestion 2020 du palais des sports et de la culture du Gosier ;

Vu la délibération n° CM-2021-3S-DAF-34 du 28 juin 2021, approuvant le compte administratif 2020 du palais des sports et de la culture du Gosier ;

Vu l'avis favorable rendue par la commission Finances en date du 27 juillet 2021 ;

Considérant le résultat dégagé par la section d'Investissement et les dépenses nouvelles à financer au budget supplémentaire 2021 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : De voter le budget supplémentaire 2021 de la collectivité conformément au tableau ci-après :

EQUILIBRE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE :

Section de Fonctionnement

	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	376 622,15 €	881 071,92 €	1 604 994,64 €	2 862 688,71 €
Recettes	-1 300 000,00 €	0,00 €	4 162 688,71 €	2 862 688,71 €

Section d'Investissement

	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	360 095,47 €	2 845 889,16 €	2 394 756,82 €	4 880 550,51 €
Recettes	426 046,93 €	774 657,91 €	3 679 845,67 €	4 880 550,51 €

Equilibre global du budget supplémentaire 2020

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	2 862 688,71 €	4 880 550,51 €	7 743 239,22 €
Recettes	2 862 688,71 €	4 880 550,51 €	7 743 239,22 €

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

03 SEP. 2021

Et publication ou notification

le **03 SEP. 2021**

Fait et délibéré à Gosier, le 27 août 2021

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Projet de budget supplémentaire 2021 de la Ville.

Date de transmission de l'acte : 03/09/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 03/09/2021

Numéro de l'acte : CM20215SDAF59 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20210827-CM20215SDAF59-DE

Date de décision : 27/08/2021

Acte transmis par : Harry BEAUBOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires
7.1.1. Budgets et comptes
7.1.1.2. Autres actes budgétaires (B.A, B.S, D.M et C.A...)